

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARZUN
Du 4 Septembre 2023

Le 4 septembre 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Barzun s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 28 août 2023 et transmise par voie électronique le 28 août 2023 et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : MILLET René, BENAETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CACHIN Yves, CAZABAN-CARRAZE Bernard, GARCES Alain, GOUA DE BAIX Véronique, POUBLAN Pierre, ROCHE Emmanuel, SENS Michel, TORRUELLA Alix

EXCUSES : PUJO Delphine procuration à MILLET René.

ABSENTS : BELINGUIER Didier, LACOSTE Danielle.

SECRETAIRE DE SEANCE : ROCHE Emmanuel

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Admission en non-valeur – Créances irrécouvrables
- Subvention coopérative scolaire
- Plan de formation mutualisé
- Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport
- Questions diverses

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : Néant

1) Approbation compte-rendu du 9 juin 2023 – A l'unanimité

2) **Compte-rendu des décisions prises par le Maire** - Néant

3) **Délibération n° 14-20230904-01 : Admissions en non-valeur – Créances irrécouvrables**

Le Maire informe le Conseil que sur proposition de Monsieur Évariste PAYRAMAURE, Comptable public, par état détaillé du 6 juillet 2023, il doit être admis en non-valeur les titres de recettes des années 2021-2022 et 2023 pour un montant de 9.796,30 €

Il est précisé que ces créances sont éteintes suite au surendettement d'un redevable par décision d'effacement de la dette de la commission de surendettement en date du 16 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Années	N° titres	Montant	Objet
2021	375	138.00 €	Ordures Ménagères
	433	631.00 €	Loyer
	347	631.00 €	Loyer
	43	540.30 €	Loyer
	146	631.00 €	Loyer
	198	631.00 €	Loyer
	247	631.00 €	Loyer
	264	631.00 €	Loyer
total 2021		4 464.30 €	
2022	116	634.00 €	Loyer
	406	634.00 €	Loyer
	419	166.00 €	Ordures Ménagères
	273	634.00 €	Loyer
	531	634.00 €	Loyer
	2	2.00 €	Loyer
total 2022		2 704.00 €	

	N° titres	Montant	Objet
Années			
2023	10	657.00 €	Loyer
	125	657.00 €	Loyer
	230	657.00 €	Loyer
	5	657.00 €	Loyer
total 2023		2 628.00 €	
Total		9 796.30 €	

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9.796,30 euros.

Article 3 : DIT que le budget doit être modifié en conséquence

FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
Article (Chap.) – Opération		Montant	Article (Chap.) – Opération	
			Montant	
60612 (606) : Energie Électricité		- 4 796.30		
615231 (61) : Entretien Voiries		-5 000.00		
6541 (65) : Créances admises en Non-Valeur		+9 796.30		
Total		+ 0.00		

4) Délibération n° 15-20230904-02 : Subvention coopérative scolaire

Le Maire rappelle au Conseil qu'une subvention de 305 € a été votée au bénéfice de l'Association des Parents d'Élèves de Barzun afin de financer un projet culturel pour l'école.

C'est en fait la coopérative de l'école de Barzun qui va financer ce projet.

Il convient donc de verser la subvention à l'OCCE – Coopérative École de Barzun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser le montant prévu de subvention, soit 305 €, à la coopérative de l'école au lieu de l'association des parents d'élèves.

5) Délibération n° 16-20230904-03 : Plan de formation mutualisé

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis du Comité Social Technique Intercommunal émis en dernier lieu le 29 juin 2023, à l'unanimité, adopte le plan de formation mutualisé.

6) Délibération n° 17-20230904-04 : Subvention Agence Nationale du Sport – Équipements sportifs

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de l'Agence Nationale du Sport peut être obtenue pour l'installation d'équipements sportifs autour de l'école et de la salle polyvalente.

Un devis de 10 090 € HT soit 12 108 € TTC a été reçu pour l'installation :

- d'une table de ping-pong
- de désign basket
- de couloirs de course
- de désign jeux sportifs

Les travaux pourraient être réalisés en fin d'année.

Ils seraient financés comme suit :

- Subvention ANS 80% HT	8.072 €
- Fonds propres 20% HT	2.018 €
- TVA	2.018 €

Des conventions seront passées avec l'école et l'Association de hand-Ball pour définir l'utilisation de ces équipements.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'installation de ces équipements

Charge le Maire de faire la demande de subvention auprès de l'ANS

7) Questions diverses / informations

a) Repas des Aînés :

- Il se déroulera le dimanche 1^{er} octobre et servi par « Le Bon Accueil »
- Le repas coûte 28.50 € mais une négociation est en cours
- Les invitations vont partir au plus vite.

b) Octobre Rose : Une marche va être organisée entre Gomer et Barzun le dimanche 22 octobre à 9h. Les communes de Gomer – Lucgarier – Livron et Barzun travaillent ensemble à l'organisation de cette journée. Des fleurs en papier seront vendues pour les installer sur un mannequin. Les bonnes volontés sont attendues les samedi 14 septembre – 22 septembre et 7 octobre pour la confection de ces fleurs.

c) Rentrée 2023 : La rentrée s'est bien passée avec 58 élèves. Un nouveau chauffage a été installé dans la classe des petits et moyens. Plusieurs étagères ont été installées et divers travaux ont été réalisés cet été. Un candidat pour le service civique sera reçu prochainement.

d) Sécurisation de la Rue du Corps Franc Pommiers : Un recours a été déposé au Tribunal administratif par un riverain suite à l'installation du STOP au carrefour Rue du Château / Rue du CFP. Une étude est en cours afin de sécuriser la voirie du carrefour de la rue du Château jusqu'au carrefour de la rue du Pré du Roy.

e) Tournoi Tressens : L'Association de Hand organise un tournoi le 9 septembre. La mairie remettra une coupe, comme elle l'a fait lors du trophée Cazaban en Août.

f) ADAP : Il convient de finir les travaux d'aménagement pour l'accessibilité de nos ERP et IOP. Il reste l'église, le cheminement du dolmen, et le cheminement du columbarium au cimetière. Un devis de 5.000 € a été reçu pour les cheminements.

Fin de séance à 21h40

René MILLET

Emmanuel ROCHE

